



LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE TIR A L'ARC.

Association sans but lucratif

N° d'entreprise : 443097681

Siège social : Avenue de Marathon, 1 1020 Bruxelles.

Renaix, le 27 septembre 2010.

APPEL A CANDIDATURES

Suite à son élection à la Présidence de la F.R.B.T.A. le 18 septembre 2010, Monsieur Patrick Wiggeleer nous a adressé sa démission en tant que membre du conseil d'administration de la L.F.B.T.A.

Pour répondre à l'article 28a des statuts de l'association, le conseil d'administration fait appel à candidatures afin de pourvoir à son remplacement en application de l'article 29 des statuts.

Celles-ci sont à envoyer par courrier postal uniquement, à l'adresse du Président, pour le 25 octobre 2010 au plus tard (date de la poste faisant foi).

Adresse : Monsieur Patrick Meunier
Président de la L.F.B.T.A.
Avenue du Progrès, 5
5060 AUVELAIS

Pour rappel :

Art 28a : L'association est administrée par le conseil d'administration composé de sept (7) administrateurs, dont un au moins sera pratiquant d'une des disciplines du sport « tir à l'arc à la cible » ... conseil d'administration qui ne peut avoir en son sein, plus de 80 % d'administrateurs de même sexe.

Art 29 : En cas de vacance au cours d'un mandat, le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, charger un des ses membres ou un tiers d'assurer la fonction jusqu'à la prochaine assemblée Générale statutaire qui nommera un Administrateur pour achever le mandat.

Fait à la demande du Conseil d'administration de la L.F.B.T.A.



Léon Lejeune
Secrétaire administratif L.F.B.T.A.